

Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé & Personnel
Tribunal fédéral Suisse
M. le Président, Yves Donzallaz
Av. du Tribunal-Fédéral 29
1000 Lausanne 14

Notre référence 250114DE_YD Ce courrier est public

Estavayer-le-Lac, le 14 janvier 2025

http://www.swisstribune.org/doc/250114DE_YD.pdf

VOTRE TÉMOIGNAGE SUR LE PIZZO DANS TP DU 21.11.2024

Monsieur Yves Donzallaz, Président du Tribunal fédéral,

Je me réfère au Temps Présent du 21.11.2024 intitulé « Votre Juge est-il Partisan ? », réalisé par les journalistes Jean-Philippe CEPPI et Xavier Nicol qui révélèrent au peuple suisse l'existence du PIZZO des partis.

Je suis ingénieur physicien EPFL. C'est l'application du Serment d'Archimède de l'EPFL qui me conduit à vous choisir pour vous communiquer des informations importantes, ainsi que de veiller à ce qu'il en résulte des dispositions concrètes.

Informations préliminaires importantes

A) Contenu du livre « les INFILTRES & Le Serment d'Archimède

La RTS était censurée lorsque les journalistes vous ont interviewé. Ils ne pouvaient pas vous parler du contenu du livre : « LES INFILTRES & Le Serment d'Archimède »

Vous trouverez en annexe la copie de ce livre que je vous offre pour que vous puissiez vous informer des faits que vous ne connaissiez pas.

Ce livre peut aussi être téléchargé gratuitement sur internet en tapant : www.swisstribune.org/papes-suisse

B) Il y avait une plainte déposée auprès du Conseil de la presse sur cette censure des journalistes

Vous devez savoir qu'en janvier 2024, j'avais demandé le droit de réponse au journaliste Jean-Philippe CEPPI pour son reportage fait sur le Conseiller fédéral Alain BERSET par courrier recommandé (référence¹ 240116DE_JC). Ce droit m'a été refusé et des informations trompeuses ont été communiquées à CEDH.

J'ai continué à appliquer le Serment d'Archimède et j'ai déposé plainte auprès du Conseil de la presse. Des ingénieurs EPFL m'ont recommandé une fois de plus d'écrire un livre pour rendre publique les risques liés à cette censure. Il faut savoir qu'un des éléments qui a conduit ma génération d'ingénieurs EPFL à décider de se doter d'un Serment était la désinformation des citoyens sur les risques énergétiques et le réchauffement climatique par nos élus.

J'ai alors écrit le livre : « LES INFILTRES & Le Serment d'Archimède »

A vérifier par vous-mêmes

Après avoir pris connaissance des faits ci-dessus et lu le livre, vous écoutez le reportage de Temps Présent de Jean-Philippe CEPPI. Vous verrez que malgré la censure de la RTS, le journaliste a trouvé le moyen avec la RTS censurée d'informer les citoyens de l'existence de ce PIZZO qui montrait une trahison des citoyens sans partis par les élus qui sont tous membres de partis et qui utilisent le PIZZO pour tromper les citoyens sans partis.

La tromperie des citoyens sans partis avec l'existence du PIZZO

Ce reportage de Temps Présent a appris à tous les citoyens sans partis que tous les élus leur ont caché l'existence du PIZZO qui fait que la Suisse n'est pas un Etat de droit. Ceux qui connaissent le livre savent que les élus se servent de ce PIZZO pour violer de manière crasse les droits des sans partis.

¹ https://www.swisstribune.org/doc/240116DE_JC.pdf

Vérification de la tromperie des citoyens sans partis par les citoyens membres d'un partis des parlements

Comme vous, je ne pouvais pas imaginer que les membres des partis influencent les hauts juges de notre pays. C'était impossible que tous les membres des partis au parlement puissent forcer les hauts magistrats à leur obéir. J'ai pris contact avec des dizaines d'élus pour qu'ils prennent position sur le contenu de la demande d'enquête parlementaire. Il y a toute une catégorie qui n'a pas répondu, malgré des rappels.

J'avais plusieurs connaissances parmi ces élus. Je leur ai envoyé la demande d'enquête parlementaire et un des enregistrements pris par un détective privé qui montrait comment mon employeur a été menacé. Sans aucune exception, ils n'ont pas voulu me répondre. Plusieurs parmi eux ont démissionné lorsqu'ils ont su comment Pierre-Luc Maillifer, mon PDG, avait sous les menaces d'inconnus étant contraint de me limoger, voir point 5.7 du livre. Les autres se sont rendus inatteignables, j'ai perdu des amis qui ont eu peur de représailles.

Etant lead-auditeur certifié pour appliquer la norme d'audit ISO19011, j'aurais pu écrire un rapport pour montrer qu'il y a évidence que tous les citoyens sans partis, qui ont été consultés, ne connaissaient pas le PIZZO dont les ingénieurs qui ont déposé la demande d'enquête parlementaire. Je pouvais aussi compléter ce rapport en précisant qu'il y a évidence que tous les élus des parlements sont informés de l'existence du PIZZO dès qu'on leur demande d'expliquer le contenu de la demande d'enquête parlementaire. En effet, jouissant de tout leur discernement, soit ils sont contraints par leur partis de se taire et de ne pas agir pour faire respecter les droits de l'Homme. Soit ils décident de démissionner pour ne pas violer leur Serment d'élus.

J'ai également rencontré des élus avec lesquels j'ai fait des correspondances. Ils ont tout de suite compris qu'il y avait violation des Valeurs de la Constitution. Ils ont pris l'engagement de se renseigner, comme par exemple, M. Bruno BOSCHING, président du Parlement fribourgeois, Madame Valérie Piller Carrard, députée au Conseil national. Ils n'ont jamais pu me répondre.

Particularité du Serment d'Archimède

Lorsqu'un ingénieur EPFL applique le Serment d'Archimède, il doit communiquer des informations importantes à des personnes choisies pour aboutir à des dispositions concrètes qui protègent les Valeurs inscrites dans la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948. Je vous ai choisi parce que vous avez dit en parlant du PIZZO que : « sans séparation des pouvoirs il n'y a pas d'Etat de droit. »

Vous avez de plus eu le courage de refuser d'obéir aux ordres de votre parti qui ne respectait pas la séparation des pouvoirs. Dans l'interview, vous dites que vos confrères auraient fait la même chose, mais ce n'est pas le cas. Le journaliste Jean-Philippe CEPPI ne pouvait pas vous le dire car la RTS était censurée, par contre il l'a montré avec les autres interviews que vous avez pu entendre dans ce reportage.

Surtout vous avez découvert la demande d'enquête parlementaire qui décrit le fonctionnement du PIZZO. Vous savez qu'un expert du Parlement, Me de Rougemont, a expliqué que les magistrats suisses violaient la règle de conflit de droit et que la prescription n'existait pas si cette règle était appliquée. Vous avez pu découvrir au point 6.11 du livre page 115 les explications de Me AMY sur les interventions du Bâtonnier Richard.

Point le plus important de ce reportage

Vous ne pouviez pas imaginer que votre parti refuse de vous réélire si vous refusiez de respecter les lignes du parti, comme ceux qui ont déposé la demande d'enquête parlementaire ne pouvait pas imaginer ce qu'ils ont vu. Ce que je ne pouvais pas imaginer, c'est que tous les membres des partis qui forment les parlements aient pu cacher au citoyens sans parti l'existence de ce PIZZO, en sachant qu'ils violent l'accès à des juges indépendants. Vous ne pouviez visiblement pas l'imaginer.

Par la présente, je vous demande par conséquent de venir vérifier ensemble les faits décrits dans le livre avec les Présidents des Conseils d'Etat pour participer à la mise en place d'un ANTI-PIZZO pour rétablir la séparation des pouvoirs.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Tribunal fédéral, mes salutations les meilleures


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes partielles : http://www.swisstribune.org/doc/250114DE_YD.pdf

Plus d'information sur : <https://www.swisstribune.org/2/f/new.html>